



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Manche

Commune : La Lucerne-d'Outremer

Autres communes :

R500

Appellation : Aqueduc

Monument(s)

Appellation :

Protection :

Arrêté : classement le 28/02/1928

Étendue de la protection : Vestiges comprenant l'église (choeur, ailes Nord et Sud du transept, croisée avec tour-lanterne, reste de la nef et bas-côté sud, façade Ouest) ; restes du cloître dénommés Les Voûtes (jusqu'à leur jonction avec l'aile Sud du transept) et les arcatures du lavatorium avec les deux piles qui le délimitent et la jonction du cloître avec le bas-côté Sud de l'église ; porte et fenêtre du mur Nord du prieuré ; aumônerie du 15^e siècle (entrée de l'ancienne abbaye) ; entrée du 18^e siècle avec ses piliers, sa grille, le perron décoré d'une niche et les deux escaliers à la suite ; aqueduc

Appellation : Aqueduc

Protection : classement

Arrêté : classement le 28/02/1928

Étendue de la protection : Vestiges comprenant l'église (choeur, ailes Nord et Sud du transept, croisée avec tour-lanterne, reste de la nef et bas-côté sud, façade Ouest) ; restes du cloître dénommés Les Voûtes (jusqu'à leur jonction avec l'aile Sud du transept) et les arcatures du lavatorium avec les deux piles qui le délimitent et la jonction du cloître avec le bas-côté Sud de l'église ; porte et fenêtre du mur Nord du prieuré ; aumônerie du 15^e siècle (entrée de l'ancienne

abbaye) ; entrée du 18^e siècle avec ses piliers, sa grille, le perron décoré d'une niche et les deux escaliers à la suite ; aqueduc

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.